

Cycle mensuel de conférences-ISCAE : Un modèle économique en marche et une «règle d'or» pour la dette



L'endettement du Trésor a connu une forte hausse au cours de ces dernières années sous l'effet des déficits jumeaux importants qui ont poussé l'Etat à s'endetter davantage. Du coup, la dette du Trésor dépasse aujourd'hui la barre des 64,5% du PIB. Face à cette situation, l'Etat s'est attaqué au modèle de développement économique qui a été adopté par le Maroc au cours de ces dernières années, et qui est en grande partie la cause de cet endettement. «Même si le niveau de la dette reste soutenable, la vigilance s'impose», a souligné M. Mohamed Boussaïd, ministre de l'Economie et des Finances, qui intervenait à l'ISCAE dans le cadre du «Cycle mensuel de conférences», sous le thème : «Loi de Finances 2015 : vers un Maroc émergent».

Les fruits des Plans sectoriels

Pour lui, «le modèle de développement économique suivi par le Maroc est bon mais il a montré ses limites et il fallait en conséquence le faire évoluer». En atteste le ralentissement de la croissance au cours des dernières années (2,7% en 2014 contre 4,5% de croissance

moyenne annuelle sur la période 2000-2014), dans le sillage de la conjoncture économique mondiale difficile et le creusement des déficits jumeaux.

Il fallait en conséquence revoir le modèle en réduisant les politiques de soutien à la consommation, qui ont beaucoup contribué au creusement du déficit budgétaire, et donner un coup de pouce à la politique de ré-industrialisation afin de stimuler davantage les exportations marocaines, et donc atténuer le déficit commerciale abyssal à l'origine du creusement de celui de la balance des opérations courantes, et créer plus de valeur ajoutée et d'emplois.

C'est dans cette optique le Maroc a adopté une série de «Plans» de développement qui ont concerné divers secteurs d'activités : Maroc Vert, Emergence, Halieutis, Numeric, etc. Ces différentes stratégies ont pour objectifs de permettre une croissance supplémentaire des PIB sectoriels, et par ricochet le PIB national, et d'accroître significativement les exportations marocaines. Elles commencent à porter leurs fruits, a expliqué M. Boussaïd. Ainsi, grâce au Plan Maroc Vert, la production de plusieurs produits agricoles a fortement augmenté. Ainsi, en 2014, à titre d'exemple, les productions d'olives et d'agrumes ont augmenté de respectivement 33% et 43%. Idem pour les secteurs industriels exportateurs. Ainsi, en 2014, les exportations des secteurs Automobile et Electronique, qui figurent parmi les nouveaux Métiers mondiaux du Maroc, ont progressé de respectivement 26,21% et 26%, et ce malgré un contexte international difficile.

La hausse des exportations a contribué à l'allègement de la balance commerciale de -6%, grâce à la performance des secteurs exportateurs (hors OCP) de l'ordre de 8%, et à l'allègement des importations de produits énergétiques (-10,1%).

S'inscrivant dans cette stratégie de croissance, M. Boussaïd souligne que la loi de Finances 2015 vise 4 objectifs fondamentaux : le rééquilibrage des finances publiques et rééquilibrage du cadre macroéconomique, la relance de l'économie nationale (amélioration de la compétitivité, stimulation de l'investissement, etc.), le soutien à la cohésion sociale et l'accélération des réformes institutionnelles et structurelles.

Dette : la «Règle d'or»

Par ailleurs, l'évolution du modèle économique, qui était basée sur le soutien à la consommation s'est traduite par la décompensation des produits pétroliers. Aujourd'hui, la facture de la compensation est surtout tirée par les subventions touchant le gaz, qui ont atteint 15 milliards de dirhams en 2014. Cette situation fait que «la forte baisse des produits pétroliers n'a plus un grand impact sur le budget, sachant qu'hormis le gaz, les autres produits ne sont plus compensés», a soutenu le ministre. D'ailleurs, a-t-il expliqué, «la chute des produits pétroliers a entraîné des pertes de recettes équivalentes à 1,3 milliard de dirhams sur le budget de l'Etat durant les deux derniers mois de 2014». Il n'empêche que grâce à la reprise de la croissance, et à une meilleure maîtrise des dépenses, «le solde ordinaire sera positif à partir de 2015», a pronostiqué M. Boussaïd.

En tout cas, avec la loi organique de la loi de finances, l'endettement sera désormais encadré. Selon M. Boussaïd, l'une des grandes avancées de la Loi de Finances est certainement l'introduction de la «Règle d'or» instituant «l'utilisation exclusive de la dette pour financer l'investissement». Ainsi, désormais, l'Etat ne devra plus emprunter pour financer des dépenses autres que celles ayant trait à des investissements. Ce qui constitue une rupture par rapport aux pratiques de ces dernières années, marquées par le recours aux marchés de la dette

international pour financer les déficits du Trésor creusés, qui était amplifiés par les soutiens de l'Etat à la consommation via la compensation des produits pétroliers.

MD

16/01/15